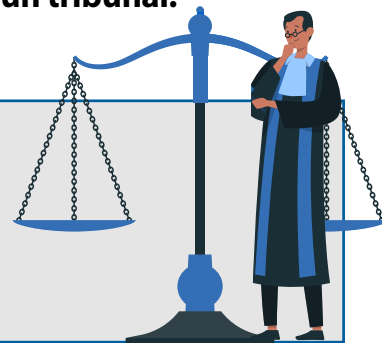


## DEMANDER L'AIDE JURIDICTIONNELLE

À certaines conditions, une aide de l'État peut vous être accordée pour payer un avocat en vue d'engager une action ou de vous défendre devant un tribunal.



### L'aide juridictionnelle, c'est quoi ?

- C'est une aide de l'État
- Versée sous conditions de ressources
- Qui peut couvrir jusqu'à 100 % de vos frais de justice

### Pour quels types d'affaires ?

L'aide juridictionnelle peut être demandée pour un engager un procès ou vous défendre lors d'un divorce, d'un licenciement, d'un surendettement, d'un recours contre une administration, mais aussi pour faire exécuter une décision de justice (paiement d'un huissier), pour payer une médiation, par exemple.

### Les conditions à remplir avant de demander l'aide juridictionnelle

#### Vos ressources

- Elles doivent être inférieures à un plafond établi selon un barème réévalué chaque année.
- Un exemple (en 2020) : si vous vivez seul(e), vos ressources doivent être inférieures à 1 043 € pour une aide à 100 %.



Pour déterminer vos ressources, sont pris en compte :

- vos revenus (salaires, indemnités, chômage, RSA, allocations, pensions, etc.) ;
- les revenus des autres personnes de votre foyer ;
- le nombre de personnes à charge.

#### Barème

Nombre de personne(s) à charge	Ressources mensuelles maximales (€)	Prise en charge (%)	Nombre de personne(s) à charge	Ressources mensuelles maximales (€)	Prise en charge (%)
0	1043	100	4	1657	100
0	1233	55	4	1847	55
0	1564	25	4	2178	25
1	1231	100	5	1776	100
1	1421	55	5	1966	55
1	1752	25	5	2297	25
2	1419	100	6	1895	100
2	1609	55	6	2085	55
2	1940	25	6	2416	25
3	1538	100			
3	1728	55			
3	2059	25			

#### Votre situation

Vous devez être :

- de nationalité française ou ressortissant de l'UE ;
- de nationalité étrangère en situation régulière et résidant légalement et habituellement en France.
- ou demandeur d'asile

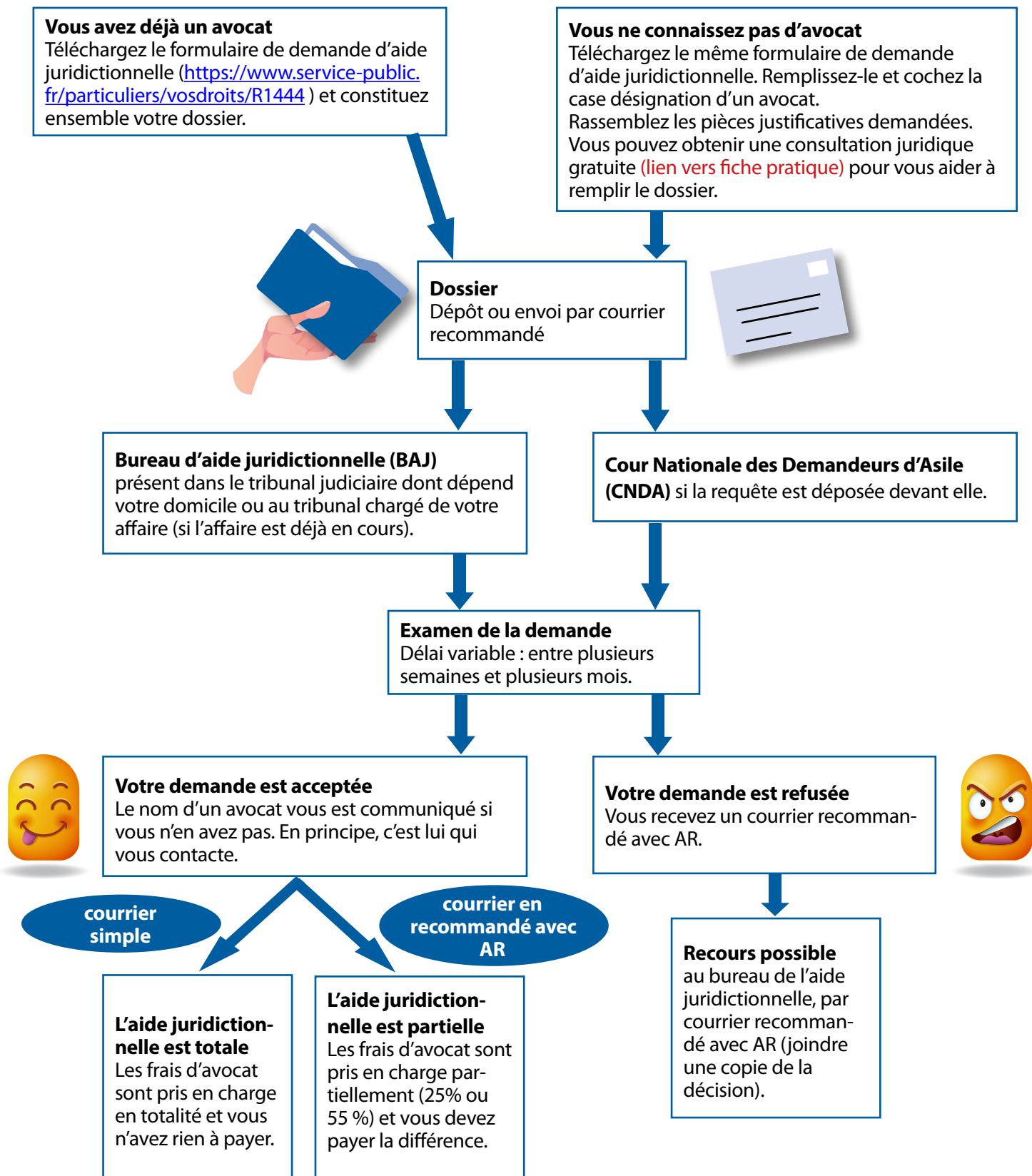


Sont également éligibles les personnes étrangères qui sont soumises à des mesures d'éloignement : obligation de quitter le territoire Français (OQTF), expulsion..., les personnes placées en centre de détention ou encore les mineurs par exemple.



Vous n'avez pas droit à l'aide juridictionnelle si vos frais de justice sont pris en charge par votre **assurance protection juridique**.

## Vous remplissez les conditions ? Constituez votre demande



### Quand faire une demande d'aide juridictionnelle ?

L'aide peut être demandée avant ou pendant l'affaire concernée.

Elle peut également être demandée à la fin d'une procédure, pour faire exécuter la décision de justice.